



Élections municipales

Page 8

Chaleur accablante

Page 14

Partage sur la route

Page 22

Arrosage

Page 29



FORFAIT
3 SERVICES

91,39\$
/mois



Internet



Télévision



Téléphonie



Terminal G8 en location

- ◆ **Consommation INTERNET ILLIMITÉE** entre minuit et 8h00 am.
- ◆ **Lors de votre abonnement à la CCAP, profitez du COMBO SPÉCIAL CCAP** (plus de 280 chaînes) au **MÊME PRIX QUE LE FRANCO** pour les 3 premiers mois.



418.849.7125
www.ccapcable.com



*L'offre est sujette à changements et peut être modifiée sans préavis. Le forfait comprend : une ligne téléphonique (par câble ou par Internet), la télévision numérique avec un combo Franco, Internet plan Lite et un terminal G8 en location. Certaines conditions s'appliquent. Taxes en sus.

SOMMAIRE

Bureau municipal

Adresse : 24, rue Pied-des-Pentes
Lac-Delage (Québec)
Canada G3C 5A4

Téléphone : 418 848-2417
Télécopieur : 418 848-1948
Courriel : ville@lacdelageqc.ca
Site Internet : www.lacdelage.qc.ca

Heures d'ouverture
Du lundi au jeudi
de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30

Pour rencontrer un membre du personnel municipal à un autre moment, veuillez prendre un rendez-vous par téléphone ou par courriel à l'aide des informations indiquées ci-dessus.

Municipalité

| | |
|----------------------------------|----------------|
| Travaux publics | 418 264-0592 |
| (urgence soir et fin de semaine) | 418 264-0820 |
| Écocentre Stoneham | 418 848-3134 |
| Sûreté du Québec, | 418 841-3911 |
| poste de Lac-Beauport | |
| Bureau de poste | 418 848-3380 |
| CLSC La Source | 418 849-2572 |
| Hydro-Québec | 1 800 790-2424 |
| Info-Santé | 811 |
| Centre antipoison du Québec | 1 800 463-5060 |
| SOPFEU (Incendie de forêt) | 1 800 463-3389 |
| Recherche et sauvetage aériens | 1 800 267-7270 |
| Recherche et sauvetage maritimes | 1 800 464-4393 |

| | |
|--------------------------------|-------|
| Conseil municipal..... | P. 4 |
| Mot de la mairesse..... | P. 5 |
| Infos en rafale..... | P. 6 |
| Gestion municipale..... | P. 8 |
| MRC de La Jacques-Cartier..... | P. 10 |
| Sécurité publique..... | P. 12 |
| Comité culturel..... | P. 26 |
| Environnement..... | P. 28 |
| Annonces & services..... | P. 30 |
| La photo du mois..... | P. 31 |

Le Delageois
PROCHAINE PARUTION
Septembre 2017

BRANCHEZ-VOUS!

Inscrivez-vous à l'infolettre pour les citoyens à www.lacdelage.qc.ca.

Veuillez noter que le genre masculin est parfois utilisé pour alléger le contenu du journal.



Desjardins
Caisse populaire
de Charlesbourg

CONSEIL MUNICIPAL



Dominique Payette
Mairesse

Administration, ressources humaines,
communications et culture
418 848-2417
mairie@lacdelage.qc.ca



Josée Desmeules
Directrice générale et
secrétaire-trésorière
Administration et communications
418 848-2417
dga@lacdelage.qc.ca



Guy Rochette
Conseiller au siège n° 1

Travaux publics
418 654-9652
guyroc55@gmail.com



Alexandre Morin
Conseiller au siège n° 2

Environnement et maire suppléant
418 848-0807
alexandremorin@ccapcable.com



Marc Boiteau
Conseiller au siège n° 3

Urbanisme
418 848-3456
boiteau@ccapcable.com



Brian Ross
Conseiller au siège n° 4

Sécurité publique, communications et
culture
418 907-9731
bross@ccapcable.com



Bruce Wallace
Conseiller au siège n° 5

Environnement
418 848-1541
bruce.wallace@ccapcable.com



Mélanie-Anne Bousquet
Conseiller au siège n° 6

Sports et loisirs
418 848-1717
melaniebousquet@yahoo.ca

La prochaine séance du conseil aura lieu
le lundi 14 août 2017

MOT DE LA MAIRESSE

Lac delage,
12 juin 2017

Comme vous le savez sans doute, les prochaines élections municipales se tiendront en novembre prochain. Je profite de ce mot de la mairesse aujourd'hui pour vous annoncer que j'ai décidé de ne pas me représenter à la mairie du Lac-Delage cet automne. J'ai plusieurs projets professionnels qui s'annoncent, et je souhaite avoir davantage de temps et de latitude pour m'y consacrer.

Certaines conditions ont grandement facilité ma décision. En effet, j'ai sincèrement le sentiment que je ne pourrais pas laisser notre petite municipalité dans un meilleur état, c'est-à-dire avec une équipe solide, expérimentée, et si fortement engagée dans son travail et auprès de vous... Vous le savez, mais je tiens à souligner ce soir notre chance de pouvoir compter sur Josée, Sydney, Louis-Philippe et Mélissa, et toutes les autres personnes qui se joignent à nous pour des projets ponctuels.

Je quitterai ma fonction avec le sentiment du travail accompli : notre situation financière est saine, nous avons de belles réalisations, des projets stimulants, et une meilleure vision de notre développement.

L'heure n'est pas encore au bilan. Mais je souhaite dès aujourd'hui remercier le conseil municipal, et vous confier aujourd'hui qu'aucune décision en 4 ans n'a nécessité un vote parmi nous... Tout s'est déroulé par consensus, après discussion, quelques fois houleuses, mais toujours dans le respect. J'en souhaite tout autant à ceux et celles qui nous suivront. Un merci tout particulier à mes deux maires suppléants pendant mon mandat : Guy Rochette et Alexandre Morin qui ont fait un travail remarquable et m'ont été d'un formidable appui. Pour les quatre mois qui restent à mon mandat, soyez assurés que je poursuivrai mon travail de mairesse avec la même énergie et le même engagement, et j'ai bien l'intention de laisser la maison propre et bien rangée...

Dominique Payette
Mairesse

I

INFO

EN RAFALE!




Petit rappel pour les prochaines projections estivales au théâtre du Manoir, il reste encore un visionnement à venir pour les mardis « cinéma », soit le mardi 8 août et on termine en beauté avec la présentation du film « Le Petit Prince ».



Il y aura un autre concert Jazz cet été, le vendredi 18 août sous la pergola sur le terrain du Manoir de 20h00 à 21h00. Vous pouvez consulter l'affiche publicitaire dans le présent Delageois pour plus de détails.



 Nous pensons qu'il y a du vol de livres dans la boîte aux livres, or pour un certain temps, la boîte aux livres sera barrée avec un cadenas à codes. Vous pouvez contacter Mélissa à l'Hôtel de Ville afin qu'elle vous donne le code. Si vous êtes témoin de quelque chose, veuillez-nous en aviser svp.



Nous désirons vous informer que le dynamitage des terrains du développement de la rue des Crans sera prévu en deux phases finales. Soit une première phase dans la semaine du 8 août et une autre phase dans la deuxième semaine de septembre. Les résidents du secteur seront informés par communiqué quelques jours avant l'opération. Après ces deux phases de dynamitage, l'ensemble des terrains seront réalisés et il n'y aura plus de dynamitage par la suite pour ce développement. Nous croyons qu'en concentrant le dynamitage de plusieurs terrains en deux phases causera moins d'inconvénients pour les résidents que d'effectuer le dynamitage terrain par terrain. Sachez que la Ville est en communication constante avec le promoteur.



Le Quebec Singletrack Experience, course à étapes de vélo de montagne s'arrête au Lac Delage le samedi 5 août prochain.

Le départ de la course aura lieu à 10 a.m. face au Manoir et empruntera les rues Pied des pentes, Avenue du Lac avant de bifurquer vers la station d'épuration pour ressortir sur l'avenue du rocher pour un demi-tour du lac avant de pénétrer dans les sentiers E47. Pour la sécurité des cyclistes, il y aura fermeture de l'avenue du lac entre les 2 intersections de l'avenue des Monts entre 9:55 et 10:10 am. Un corridor sera aménagé sur l'avenue du rocher où les cyclistes circuleront entre 10:05 et 10:20.

Nous vous prions de prévoir vos déplacements en conséquence. Les accès pour service d'urgence seront évidemment possibles. La population locale est invitée à assister au départ de masse, à encourager les coureurs dans les sentiers et féliciter les vainqueurs dont l'arrivée se fera autour de 11:30 am. Nous vous remercions pour votre collaboration.



Le triathlon XTERRA se déroulera du 11 au 13 août au Lac-Delage. Comme par les années passées, il s'agit d'un long week-end avec beaucoup d'athlètes et d'accompagnateurs pour cet événement. Nous invitons la population à encourager et à consulter la programmation sur le site de l'évènement au www.xterraquebec.ca. Si vous souhaitez être bénévole lors de l'évènement, veuillez communiquer avec monsieur Alain Deraspe au courriel suivant : xterraquebec@gmail.com. Les bénévoles Delageois auront droit à une inscription gratuite pour le Trail 1km, 8km ou 12km de course en sentier (ouvert aux enfants et adultes). L'organisation a des besoins pour le samedi matin ou le dimanche après-midi. Merci à tous de votre collaboration.





Élections municipales du 5 novembre 2017

www.presentezvous.gouv.qc.ca

Quelles sont les règles à suivre pour soumettre sa candidature et faire campagne?

La déclaration de candidature

La première étape de votre démarche est de remplir une déclaration de candidature que vous pouvez vous procurer auprès du président d'élection de votre municipalité. La déclaration doit être dûment remplie et transmise au bureau du président d'élection de la municipalité entre le 44e et le 30e jour précédant le scrutin, soit entre le 22 septembre et le 6 octobre 2017 pour les prochaines élections générales.

Une fois déposée et acceptée par le président d'élection, la déclaration de candidature devient publique et accessible à toute personne qui en fait la demande. En revanche, tant que cette étape n'est pas franchie, vous avez droit à la confidentialité et le président d'élection ne peut pas dévoiler le nom des personnes qui se sont procuré le formulaire de déclaration de candidature.

Des signatures d'appui à votre candidature

Votre déclaration de candidature doit être accompagnée d'un certain nombre de signatures d'appui, provenant des électeurs de la municipalité. Les signatures ne peuvent être recueillies que par la personne qui soumet sa candidature ou par une personne désignée à cette fin sur la déclaration de candidature.

Le nombre minimal de signatures d'électeurs qui appuient votre candidature varie selon le poste électif et le nombre d'habitants de votre municipalité.

Nombre de signatures d'appui nécessaire à votre candidature (moins de 5 000 habitants) :

Poste de maire : 5
Poste de conseiller : 5

Nous vous invitons à consulter le site fait par le Ministère des Affaires municipales, il y a un guide disponible sur le site qui explique bien le processus ainsi que des capsules vidéo. Évidemment, comme j'agirai à titre de présidente d'élection, il me fera plaisir de vous donner l'information nécessaire ou de répondre à vos interrogations.

Josée Desmeules, Présidente d'élection





Marchés publics

Cet été, découvrez les 3 marchés publics de la région de La Jacques-Cartier

Cet été, trois marchés publics animeront la région de La Jacques-Cartier tout au long de la saison estivale. Allez les découvrir! Les semaines du 17 juillet et du 7 août, surveillez votre Publisac! Vous y retrouverez un encart vous invitant à visiter les marchés mais surtout vous y trouverez des coupons de participation. À gagner!

- Un forfait détente pour deux personnes à l'Aroma Spa du Village Vacances Valcartier;
- Un forfait pour 4 personnes (2 adultes et 2 enfants) au Bora Parc du Village Vacances Valcartier;
- Des paniers cadeau généreusement remplis de produits des producteurs présents à chacun des marchés.

Remplissez votre coupon, visitez un marché, déposez votre coupon dans la boîte prévue à cet effet et le tour est joué! Plus de marchés vous visiterez, plus de chances de gagner vous aurez! Pour tous les détails, visitez le www.marchespublics.jacques-cartier.com ou suivez la [MRC sur Facebook!](#)



Tourisme Jacques-Cartier

Venez jouer dehors!

La région de La Jacques-Cartier, c'est LE plus grand terrain de jeux de Québec! Profitez de la promo estivale de Tourisme Jacques-Cartier et des rabais offerts pour jouer dehors encore et encore! Cet été... mettez du plein air à votre horaire! Pour tous les détails, visitez le www.jacques-cartier.com.



SDE de La Jacques-Cartier

Partenaire naturel des événements d'ici

L'été est mouvementé dans la région de La Jacques-Cartier! Le bras économique de la MRC de La Jacques-Cartier, la Société de développement économique (SDE) de La Jacques-Cartier, est un partenaire naturel des événements d'ici.

Festival XTERRA 2017 | 11 au 13 août 2017 | Lac-Delage

Le Festival XTERRA, c'est un triathlon accessible à tous qui combine une course en sentiers, une nage dans le lac Delage et une épreuve de vélo de montagne. Pour participer ou plus de détails sur le rendez-vous cross-triathlon de l'année, rendez-vous au www.xterraquebec.ca.

Cool Dad Race | 12 août 2017 | Saint-Gabriel-de-Valcartier

La seule course à obstacles père-enfant interdite aux mamans est de retour pour une 2e année à Saint-Gabriel-de-Valcartier! Vivez une journée inoubliable avec vos enfants! Inscription et information au www.cooldad.ca/fr/cool-dad-race

MégaRelais Madame Labriski | 16 et 17 septembre 2017 | MRC de La Jacques-Cartier

Le Méga Relais Madame Labriski, une course à relais unique, propose un parcours total de 287 km qui sillonne chacune des villes et municipalités de la MRC de La Jacques-Cartier, en plus d'aussi parcourir la MRC de La Côte-de-Beaupré et de Portneuf et quelques arrondissements de la Ville de Québec. Inscription et information au www.megarelaismadamelabriski.com.





Horaire des tirs majeurs et détonations

24 juillet 2017

Base de soutien de la 2e Division du Canada, Valcartier
Valcartier (QC)

Veillez trouver ci-dessous l'horaire des entraînements de tirs majeurs et de détonations pour le mois d'août qui se tiendront principalement dans les secteurs nord de la Base Valcartier, plus précisément au nord de la rivière Jacques-Cartier. En plus de ces entraînements, des entraînements de tir d'armes légères auront lieu pendant cette période.

- Du 4 au 10 août le Centre d'instruction de la 2e Division du Canada conduira un entraînement au tir d'obusier de calibre 105 mm et de mortier de calibre 81 mm. Afin d'atteindre les objectifs d'entraînement, les tirs débuteront dès 7 h le matin, et ce, jusqu'à 23 h.
- Du 31 juillet au 6 août, le Centre d'essais et d'expérimentation en munitions (CEEM) effectuera des détonations de jour dans les secteurs 7 (Base Valcartier) et 7A (secteur Val-Bélair).
- 26 août journée porte ouverte : à l'occasion de la journée porte ouverte du 5e Groupe-brigade mécanisé du Canada, des démonstrations de tirs d'obusier M777 de calibre 155 mm se feront toutes les 30 minutes entre 9h30 et 15h30.

Pour plus d'information au sujet de **la journée porte ouverte du 26 août** :

Bureau des affaires publiques du 5e Groupe-brigade mécanisé du Canada :

Tél. 418-844-5000 poste 4688, affairespubliques.valcartier@forces.gc.ca et Facebook.com/5GBMC (dès le 1er août).

Nous sommes conscients des inconvénients que ces activités pourraient occasionner, principalement les bruits de tir et de détonations dont les répercussions auditives sont accentuées par temps nuageux et froid. Nous tenons à remercier la population de son habituelle collaboration.

Motocyclistes sur les routes : la vigilance est de mise

Québec, 21 juillet 2017 – Durant les vacances de la construction, les motocyclistes sont plus nombreux à circuler sur le réseau routier. La Sûreté du Québec invite l'ensemble des usagers de la route à faire preuve de vigilance et rappelle aux motocyclistes quelques conseils de sécurité.

Les motocyclistes figurent parmi les usagers de la route les plus vulnérables, puisqu'ils sont moins visibles et qu'ils bénéficient de peu de protection. Notons que depuis le début de la saison, ceux-ci ont été impliqués dans 13 collisions mortelles survenues sur le réseau routier desservi par la Sûreté du Québec. Afin de réduire les risques de collisions causant des blessures ou des décès, les motocyclistes doivent prendre les précautions suivantes :

- se munir d'un casque protecteur conforme aux normes de fabrication en vigueur et correctement attaché;
- s'assurer d'être visibles en portant des vêtements de couleurs claires qui assurent une protection en cas d'impact et en vérifiant si vos phares fonctionnent;
- redoubler de vigilance aux intersections.

Rappelons que les automobilistes sont invités à être vigilants auprès de ces conducteurs vulnérables, notamment en vérifiant leur angle mort avant d'effectuer une manœuvre et en redoublant de prudence à l'approche d'une intersection. De plus, les automobilistes peuvent avoir des difficultés à estimer la vitesse d'approche d'un motocycliste et augmentant ainsi les risques de collision. C'est pourquoi il est important d'adapter sa conduite en conséquence.

Pour des informations supplémentaires concernant les équipements de protection et les normes relatives à la vérification mécanique des motocyclettes, le public est invité à visiter le [site Internet de la Société de l'assurance automobile du Québec](#).



Chaleur accablante et extrême

Avec la période estivale, la Direction régionale de la sécurité civile et de la sécurité incendie de la Capitale-Nationale, de Chaudière-Appalaches et du Nunavik, se préoccupe, comme dans les années passées, des conséquences liées à la chaleur sur la santé de la population.

Le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de la Capitale-Nationale (CIUSSS) possède un Plan régional de chaleur accablante, mission santé, dans l'objectif de réduire les impacts sur les clientèles vulnérables. Ce Plan prévoit plusieurs actions du réseau sociosanitaire au cours des différentes phases concernant la planification, la prévention, l'intervention et le rétablissement.

Les termes « chaleur accablante » et « chaleur extrême » sont définis ainsi :

Chaleur accablante

La température atteint 30°C, le facteur humidex est de 40 et ces deux conditions durent au moins une heure, ou lorsque la température est d'au moins 40°C.

Chaleur extrême

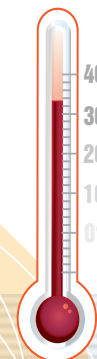
Au moins trois jours consécutifs où la température atteint 31°C pendant le jour, 16°C la nuit et, à titre indicatif, un indice humidex de 37 (critères spécifiques à la région de la Capitale-Nationale). Les impacts sur la santé se font principalement sentir lors des épisodes de chaleur extrême.

Pour plus d'information, téléphonez à Info-Santé. Vous pouvez également consulter le s dépliant sur la chaleur sur le site Internet du ministère de la Santé et des Services sociaux à l'adresse http://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/recherche/?txt=chaleur&recherche=Lancer+la+recherche&msss_valpub=

**Santé
et Services sociaux
Québec**



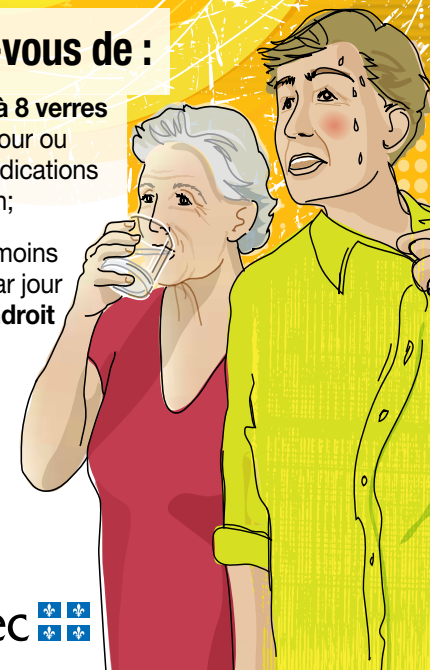
Il fait très chaud!



Assurez-vous de :

- ☉ boire de **6 à 8 verres d'eau** par jour ou selon les indications du médecin;
- ☉ passer au moins 2 heures par jour dans un **endroit climatisé ou frais**.

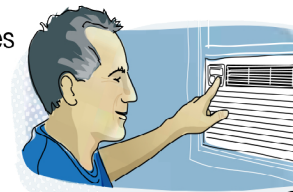
Québec



Quand il fait très chaud, votre état de santé peut se détériorer rapidement.

Pour vous protéger des effets de la chaleur :

- ☉ buvez de **6 à 8 verres d'eau** par jour ou selon les indications du médecin;
- ☉ passez au moins 2 heures par jour dans un **endroit climatisé ou frais** (centre commercial, bibliothèque, etc.);
- ☉ prenez au moins **1 douche ou 1 bain frais** par jour ou rafraîchissez votre peau plusieurs fois par jour avec une serviette mouillée;
- ☉ évitez l'alcool;
- ☉ réduisez les efforts physiques;
- ☉ portez des **vêtements légers**;
- ☉ **prenez des nouvelles** de vos proches, surtout ceux qui sont en perte d'autonomie ou qui vivent seuls.



En cas de malaise ou si vous avez des questions sur votre santé, appelez Info-Santé **8-1-1** ou renseignez-vous auprès d'un professionnel de la santé.

En cas d'urgence, appelez le **9-1-1**.

Pour en savoir plus : www.sante.gouv.qc.ca

Santé
et Services sociaux
Québec

Bette & Ciboulette

JARDIN COMMUNAUTAIRE
LAG-DELAGE

Merci aux commanditaires & nos bénévoles.



**Immeubles
des Monts**





MERCI à vous tous et BRAVO pour le temps et l'énergie investis dans ce beau projet !

La Ville de Lac-Delage et le comité du Jardin tiennent à remercier l'ensemble des commanditaires ainsi que tous les bénévoles qui ont contribué à la réalisation de ce magnifique projet qu'est le Jardin communautaire !

Concerts Jazz

au Clair de lune

Les vendredis 21 juillet et 18 août, 20h à 21h

À la pergola du Manoir du Lac-Delage

(En cas de pluie, la représentation aura lieu au bar du Manoir)

Artistes : Marie-Noëlle Claveau (21 juillet)
CBC Jazz Trio (18 août)

* Il ne sera pas permis d'apporter vos propres boissons et nourriture, service offert sur place.
* Contribution volontaire appréciée afin de permettre la pérennité de l'événement

« Marie-Noëlle et ses Charmants »
- Marie-Noëlle Claveau, auteure-compositrice-interprète, chant jazz
- François Moisan, guitare
- Sylvain Neault, violon
www.marienoelleclaveau.com

CBC Jazz Trio
- Alain Boies, saxophone
- Pierre Côté, contrebasse
- Michel Côté, batterie
www.coteboiescotejazztrio.com



Partenaires





Votre voiture est endommagée ?

Appellez: **Eric Blais**

418 561-0084

**Service d'estimation
à domicile.**

Nous faisons affaire avec tous les assureurs du Québec

Nous remplaçons aussi des vitre d'auto!



Opération nationale concertée : vitesse

Québec le 9 juin 2017 – La Sûreté du Québec, l'Association des directeurs de police du Québec et l'ensemble des corps de police québécois lancent aujourd'hui l'opération nationale concertée (ONC) VITESSE, qui se déroule du 9 au 15 juin. Dans un but de sensibiliser les usagers de la route sur l'importance de respecter la limite de vitesse, ils interviendront de façon accrue, auprès des usagers de la route qui commettent des excès de vitesse sur tout le territoire québécois.

La vitesse demeure l'une des principales causes de collision au Québec. Chaque année en moyenne, de 2012 à 2016, la vitesse était en cause pour 130 décès et 470 blessés graves. C'est pourquoi les policiers du Québec sont également préoccupés par les risques directement associés à la vitesse excessive et interviennent quotidiennement afin d'amener les usagers à rouler à la vitesse affichée.

Les drames survenant sur les routes touchent non seulement les familles, mais également les intervenants qui sont appelés sur les lieux et qui doivent annoncer la triste nouvelle aux proches de la victime. Chaque conducteur peut prévenir ces drames en respectant la limite de vitesse permise sur le réseau routier et en adaptant sa conduite à son environnement. En cas de collision, un conducteur pourra être rongé par les remords, mais il sera trop tard pour revenir en arrière.

Pour sa part, la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ) mène une nouvelle campagne sur le thème de la vitesse. Celle-ci vise à démontrer de façon immersive les effets physiques de la vitesse, notamment la distance de freinage et la force de l'impact. Le déploiement de la campagne sur le terrain se fera pendant l'été 2017 dans plusieurs festivals du Québec.

Cette opération nationale concertée est organisée par l'Association des directeurs de police du Québec, la Sûreté du Québec et le Service de police de la Ville de Montréal. Suivez la tendance sur les médias sociaux avec le mot-clic #Vitesseauvolant.

Partage sur la route

Québec, le 13 juillet 2017 – La Sûreté du Québec tient à rappeler aux usagers de la route l'importance du comportement de chacun sur le réseau routier. Que ce soit en tant que conducteur de véhicules routiers, de cycliste ou de piéton, chacun doit respecter les différents règlements en vigueur, autant le Code criminel que le Code de la sécurité routière.

Quelques règlements à observer en tant que piéton

- utiliser en tout temps le trottoir qui borde la chaussée, dans le cas d'absence de trottoir, marcher sur le bord de la chaussée, en sens inverse de la circulation;
- traverser aux intersections et aux passages pour piétons;
- se conformer aux feux pour piétons installés aux intersections, en cas d'absence de feux pour piétons, se conformer aux feux de circulation.

Selon le Code de la sécurité routière, le piéton ne peut pas :

- traverser une intersection en diagonale, sauf si un agent de la paix, un brigadier scolaire ou une signalisation l'autorise;
- faire de l'auto-stop sur la chaussée ou à un endroit où le dépassement est interdit;
- circuler sur une autoroute ou sur ses voies d'accès.

Quelques règlements à observer en tant que cycliste

Le Code de la sécurité routière interdit au cycliste, entre autres, de circuler :

- sur les autoroutes ou sur leurs voies d'accès;
- en sens inverse de la circulation – sauf si la signalisation autorise le contresens à vélo;
- sur le trottoir;
- avec des écouteurs;
- entre deux rangées de véhicules en mouvement.

Il est également interdit :

- de transporter un passager, sauf si un siège est prévu à cet effet;
- de consommer des boissons alcoolisées en circulant.

Nous rappelons aux automobilistes qu'ils doivent respecter la distance d'un mètre de distance lors d'un dépassement de cycliste dans une zone de 50 km/h et moins et plus de 1,5



mètre de distance dans une zone de plus de 50 km/h. Dans la situation où il est impossible d'effectuer un dépassement sécuritaire, demeurer derrière jusqu'au moment opportun.

Pour de plus amples informations sur les différentes réglementations du code de la sécurité routière, vous pouvez consulter le site de la Société de l'assurance automobile du Québec. Soyez vigilant et courtois envers les différents usagers de la route. N'oubliez pas que vous pouvez être parfois : un conducteur, un piéton ou même un cycliste.

Excursions en milieu isolé : la prudence est de mise

Québec le 19 juin 2017 – La Sûreté du Québec lance un avertissement aux amateurs de plein-air qui pratiquent leurs activités en solitaire dans des milieux isolés. Une expédition en forêt ou au cœur d'un secteur éloigné n'est pas sans risque et exige une préparation adéquate. Chaque année des opérations de sauvetage doivent être déployées afin de retrouver et de secourir des personnes qui se trouvent en situation de détresse parce qu'ils n'ont pas pris les précautions d'usage.

Avant d'envisager une excursion en milieu isolé, vous devez vous assurer que votre projet soit réaliste et que votre condition physique vous permette une telle expédition. Lorsque vous avez déterminé votre destination, vous devez commencer à vous préparer. Une bonne préparation peut prendre plusieurs jours et comprend les éléments décrits dans les paragraphes suivants.

Avant de partir, assurez-vous de...

- Préparer un itinéraire détaillé incluant chacune de vos destinations, les distances qui les séparent, le temps alloué pour les parcourir et les dates prévues d'arrivée à chaque endroit. Votre itinéraire doit être rédigé en deux copies et vous devez en laisser une à un proche avant de partir.
- Vous doter d'une carte détaillée et à jour de la région ciblée et vous réapproprier les techniques de lecture de cartes et des outils de navigation (GPS, boussoles, etc.).
- Maîtriser les techniques de survie et les moyens de déplacement que vous prévoyez utiliser (marche, embarcation nautique, etc.).
- Être en mesure d'utiliser adéquatement votre équipement. Idéalement, vous devriez avoir testé tous vos équipements au moins une fois avant de vous lancer dans une expédition en milieu isolé.

Vigilance : nouveau stratagème de fraude

Québec, le 21 juin 2017– La Sûreté du Québec (SQ) invite la population à redoubler de prudence concernant un stratagème de fraude qui vise des entreprises de différents secteurs. À ce jour, trois cas et une tentative de fraude ont été rapportés à la SQ, soit une perte qui s'élèverait à plus de huit millions de dollars.

Description du stratagème :

Par un premier contact téléphonique, le fraudeur, qui s'identifie comme un employé d'une institution financière, demande à leur interlocuteur de mettre à jour les données de la compagnie du système informatique qui donne accès aux opérations bancaires en ligne. De cette façon, la compagnie aura de meilleurs services financiers (transaction bancaire plus facile et rapide, etc.). Pour faire la mise à jour, l'employé de la compagnie doit télécharger le logiciel fourni par le fraudeur via courriel ou encore se diriger vers un site Internet donné par le fraudeur. Une fois le logiciel téléchargé ou le site Internet entré dans les favoris de l'ordinateur, le ou les suspects ont accès aux données bancaires et des transactions sont alors faites par les fraudeurs. Le ou les fraudeurs mentionnent à l'employé qu'il ne pourra pas avoir accès en ligne aux comptes de la compagnie, car la mise à jour informatique peut prendre quelques jours. Par la suite aucune nouvelle n'est donnée par les fraudeurs, dans certains cas les entreprises subissent des pertes financières importantes

La Sûreté vous invite à demeurer toujours vigilant en matière de transmission d'information personnelle.

Soyez prudent : N'envoyer jamais d'argent, de données bancaires ou de données relatives à votre carte de crédit à une personne que vous ne connaissez pas et en qui vous n'avez pas confiance.

Posez-vous des questions : Est-ce qu'on me demande de fournir des renseignements que je ne donnerais pas habituellement, comme mon NIP (numéro d'identification personnel)?

Validez : Une simple vérification auprès de votre institution bancaire peut vous éviter d'être victime de fraude.



Conseils de prévention contre le vol dans les propriétés

La Sûreté du Québec souhaite rappeler aux propriétaires de résidences et chalets que l'adoption d'habitudes sécuritaires peut prévenir les vols ou le vandalisme envers leurs propriétés pendant leur absence. Lorsque vous quittez votre propriété, évitez d'y laisser des objets de valeur et assurez-vous que les rideaux soient fermés pour que l'intérieur ne soit pas visible. Évitez également de laisser à l'extérieur des outils ou des objets qui pourraient servir à briser les fenêtres ou à forcer les serrures. Il est très important également de toujours verrouiller les portes et fermer les fenêtres avant de quitter.

Burinez vos objets de valeur

À l'aide d'un burin, gravez votre numéro de permis de conduire sur vos objets de valeur. Les objets ainsi marqués ont peu d'attrait pour les voleurs et receleurs. De plus, en cas de vol, cela facilite le travail des policiers.

Tenez un inventaire

Faites l'inventaire de tous vos biens et gardez-le en lieu sûr. Si vous étiez victime de vol, il pourrait être utile aux policiers. Il est aussi recommandé de photographier vos objets.

Soyez observateur

Soyez à l'affût des éléments qui éveillent vos soupçons. Par exemple, si vous voyez un véhicule suspect, notez la marque, le modèle, la couleur, le numéro de plaque d'immatriculation et toute autre particularité pertinente.





La culture, c'est une affaire de tous!

Le comité culturel a déposé au conseil municipal du 10 juillet un projet de politique culturelle pour consultation. Vous pouvez prendre connaissance du projet de politique culturelle sur le site internet de la Ville au www.villelacadelage.qc.ca et transmettre vos commentaires à l'adresse suivante : ville@lacadelage.qc.ca. Vous avez jusqu'au 11 août pour nous faire parvenir vos commentaires, l'adoption de la politique culturelle est prévue au conseil municipal du 14 août 2017.

Cet automne, le comité culturel proposera un plan d'action visa la mise-en-œuvre de la politique, les citoyens et citoyennes seront alors consultés pour fixer les priorités du plan d'action.

Merci de nous donner vos commentaires.



« Vision du patrimoine » Exposition de peintures figuratives

Stoneham-et-Tewkesbury, le 5 juillet 2017 – La Municipalité des cantons unis de Stoneham-et-Tewkesbury est fière d'accueillir l'artiste-peintre Gilles St-Laurent qui présentera son exposition de peintures « Vision du patrimoine » à la Bibliothèque Jean-Luc Grondin, du jeudi 20 juillet jusqu'au dimanche 17 septembre 2017. Le vernissage se tiendra le jeudi 20 juillet, à 18 h.

Exposition

Découvrir l'histoire de Stoneham-et-Tewkesbury par des tableaux, c'est ce que nous propose Gilles St-Laurent. Voyez des lieux, des maisons et des habitants qui ont changé, qui ont évolué ou qui ne sont plus, mais qui demeurent tout de même dans nos mémoires et qui refont surface. Presque 45 ans de notre histoire que nous revivons grâce à Gilles St-Laurent. Découvrez certaines œuvres qui n'ont jamais été exposées. Gilles St-Laurent a découvert le goût pour le dessin et la couleur dès sa plus tendre enfance. Il a ainsi consacré la majorité de ses temps libres à cette passion, s'intéressant principalement à l'art figuratif, soit en pratiquant ou en observant constamment la perspective, la composition et la densité des couleurs. Dans la MRC de La Jacques-Cartier, depuis 1973, il sillonne bien des endroits pour y découvrir des scènes champêtres qu'il peint directement sur le motif en harmonie avec la nature. Il aime immortaliser les maisons ancestrales et tout ce qui touche le patrimoine québécois.

Vernissage

Le vernissage de l'exposition aura lieu le 20 juillet à compter de 18 h, à la Bibliothèque Jean-Luc Grondin, au 325, chemin du Hibou, Stoneham-et-Tewkesbury. Les personnes qui désirent y participer peuvent confirmer leur présence au 418 848-2381.

Exposition

L'exposition est présentée du jeudi 20 juillet jusqu'au dimanche 17 septembre 2017, sur les heures d'ouverture de la bibliothèque, les lundis et mercredis de 13 h à 17 h, les mardis et jeudis de 9 h 30 à 11 h 30 et de 18 h à 20 h 30, les samedis de 9 h 30 à 11 h 30 et les dimanches de 13 h à 16 h. L'entrée est gratuite. Pour de plus amples informations, vous pouvez communiquer avec le Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire au 418 848-2381 – villestoneham.com – Facebook : [Ville de Stoneham](https://www.facebook.com/VilledeStoneham).

Estimation de la valeur marchande gratuite



André Huot
Courtier immobilier agréé
418 657-9339



*Lac-Delage,
c'est aussi chez nous!*

Herbe à poux

Il s'agit du moment idéal pour vous débarrasser de l'herbe à poux. Si vous en avez sur votre terrain ou que vous en apercevez sur le territoire de la municipalité : arrachez-la!

Les toilettes ne sont pas de poubelles !

Lorsqu'ils sont acheminés dans les eaux usées, certains produits sont dommageables pour le traitement des eaux à l'usine et peuvent occasionner des bris importants aux infrastructures hydrauliques de la station d'épuration des eaux usées, donc cela augmente considérablement les coûts d'opération. De plus, pour les résidences non desservies, cela peut contaminer les eaux souterraines et les eaux de surface et réduire le temps de rétention du champ d'épuration. Certains produits peuvent aussi augmenter la quantité de boues et de graisses accumulées et ainsi occasionner des problèmes reliés au traitement des eaux. Il est donc très important de ne pas utiliser votre toilette comme une poubelle ! En fait, il est préférable d'utiliser la toilette uniquement pour ce pour quoi elle a été conçue et de ne rien y jeter d'autre. Les papiers mouchoirs et autres déchets devraient être jetés à la poubelle plutôt que dans la toilette.



Voici dix produits qu'on ne doit pas jeter dans les toilettes:

- Médicaments
- Médicaments sur ordonnance, médicaments en vente libre, vitamines, timbres médicaux, aiguilles hypodermiques;
- Tissus : Chiffons, bas de nylon, sous-vêtements, torchons, vadrouilles, soie dentaire;
- Produits d'hygiène féminine : Serviettes hygiéniques, tampons, applicateurs;
- Produits en plastique : Sacs de plastiques, coton-tige, briquets jetables, mini-bouteilles de shampoing;
- Produits chimiques : Détergents, herbicides, insecticides, solvants;
- Substances grasses : Graisse automobile, graisse industrielle;
- Lingettes : Lingettes pour bébé, lingettes « jetables », lingettes d'hygiène personnelle, lingettes de nettoyage
- Huile/graisse de cuisson : Gras de cuisson, huiles, graisse de cuisson ayant servi ou non;
- Préservatifs : Préservatifs et emballage de préservatifs;
- Couches pour bébé : Couches en papier ou en tissu. Quel que soit le degré de souillure, il faut les mettre à la poubelle.

Arrosage

Périodes d'arrosage

L'arrosage des pelouses, haies, arbres, arbustes ou autres végétaux distribué par des asperseurs amovibles ou par des tuyaux poreux est permis uniquement de 20 h et 23 h les jours suivants :

- a) un jour où la date est un chiffre pair pour l'occupant d'une habitation dont l'adresse est un chiffre pair;
- b) un jour où la date est un chiffre impair pour l'occupant d'une habitation dont l'adresse est un chiffre impair.

Quant aux systèmes d'arrosage automatique, il est permis d'arroser uniquement de 3 h à 6 h le dimanche, le mardi et le jeudi.

Nouvelle pelouse et nouvel aménagement

Malgré l'article 7.2.1, il est permis d'arroser tous les jours aux heures prévues à l'article 7.2.1, une nouvelle pelouse, une nouvelle plantation d'arbres ou d'arbustes et un nouvel aménagement paysager pour une période de 15 jours suivant le début des travaux d'ensemencement, de plantation ou d'installation de gazon en plaques.

L'arrosage d'une pelouse implantée à l'aide de gazon en plaques est permis en tout temps pendant la journée de son installation.

Les propriétaires qui arrosent une nouvelle pelouse, une nouvelle plantation d'arbres ou d'arbustes ou un nouvel aménagement paysager durant cette période doivent produire les preuves d'achat des végétaux ou des semences concernées sur demande d'une personne responsable de l'application du présent règlement.



A NNONCES & SERVICES

Offre de gardiennage

Bouchard, Charles-Antoine 418 848-0709
 Matte, Amélie 418 912-8040
 et 418 316-2528
 Mercier, Florence 418 912-8321
 Morin, Florence 418 848-0807
 Paradis, Frédérique 418 848-1846
 Ricaud, Gaëlle 581 984-3475



Publicité dans votre journal local

Si vous désirez avoir une publicité dans le journal Le Delageois ? Il vous suffit d'envoyer un courriel à l'adresse ville@lacdelaqe.qc.ca ou à appeler au 418 848-2417. C'est avec plaisir que nous travaillerons avec vous à la promotion de votre projet ou de votre entreprise.

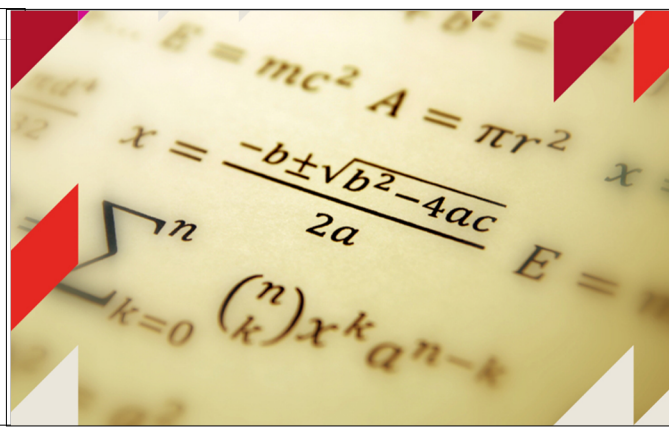
| Formats | Tarifs de publication unique* | Tarifs annuel* |
|------------------------------------|-------------------------------|----------------|
| 1 page (7 x 8.5 po) | 57,75 \$ | 275,00 \$ |
| ½ page | 42,00 \$ | 190,00 \$ |
| ¼ de page (4,3 x 3,5 po) | 31,50 \$ | 142,00 \$ |
| Carte professionnelle | 21,00 \$ | 75,00 \$ |
| Bandeau en bas de page (1 x 8 po.) | 21,00 \$ | 75,00 \$ |

*Les prix sont sujets à changement

TUTORAT EN MATHÉMATIQUE

Lucie
Bernier

418 255-0875
lucie_bernier@hotmail.com



LA PHOTO DU MOIS



Depuis plus de trente ans, Claudel Huot capture avec goût la vie qui l'entoure en photographiant le milieu urbain de la Ville de Québec. Désormais résidant de Lac-Delage, ce photographe professionnel chevronné nous partage sa fibre artistique en présentant ses photographies dans le Journal Le Delageois et sur la nouvelle plateforme du site Internet de la Ville.

Si vous désirez vous procurer des photographies de la municipalité, contactez la Ville de Lac-Delage au 418 848-2417. C'est avec plaisir que nous vous transmettrons ses coordonnées.




Ville de Lac-Delage



LE MANOIR DU
LAC DELAGE

★ depuis 1964 ★



Tous les dimanches

C'EST LE RETOUR DU
PLUS GROS DES PETITS DÉJEUNERS
AU MANOIR DU LAC DELAGE!

INFORMEZ-VOUS SUR LE MARCHÉ PUBLIC MUSICAL
les 18 juin et 17 septembre prochains!

SUR RÉSERVATION : 418 848-2551

www.lacdelage.com

